CANDIDATS CPGE B/L

École autonome de l'Université Sorbonne Nouvelle, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) forme des interprètes de conférence, des spécialistes de la traduction, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction. Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT) et signataire d'un mémorandum d'entente avec l'ONU.
Depuis 2016, l'ESIT offre aux étudiant·es des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) la possibilité de postuler aux épreuves d'admission en **master de Traduction professionnelle** dans le cadre de l'ouverture de la Banque commune d'épreuves Lettres, Sciences économiques et sociales.

QUI EST CONCERNÉ·E ET **COMMENT** INTÉGRER L'ESIT ?

- Les candidat·es effectuant une seconde année de khâgne et préparant le concours d'entrée à l'ENS « B/L - spécialité Civilisation avec au choix l'épreuve d'option LVE, géographie ou version latine/grecque ».
- Les candidat·es peuvent se présenter soit en combinaison bilingue (langue A « français » et langue B « anglais ») soit en combinaison trilingue (français langue A et langues B1 et B2). Le français et l'anglais sont obligatoires, quelle que soit la combinaison choisie. Pour la combinaison trilingue, la troisième langue, B1 ou B2, peut être l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le japonais, le portugais ou le russe.
- L'inscription en L3 dans une université de référence est obligatoire pour valider l'inscription en Master de tout·e candidat·e admis·e à l'ESIT, qui devra en outre être en possession de 180 ECTS. Lors de l'inscription administrative à l'ESIT en septembre 2027 seront donc requis : une attestation de réussite en licence ou une attestation d'équivalence de licence (documents délivrés par l'université) + une attestation de parcours de formation en CPGE (1e et 2e années) + un justificatif d'inscription pour la 3e année délivré par le lycée.
- En cas d'admission à l'ENS, un report d'admission d'un an, renouvelable une fois, pourra être accordé.

COMMENT **PROCÉDER** ?

- **Lors de leur inscription à la banque d'épreuves B/L (sur le site de la banque commune d'épreuves)**, les candidat·es cochent la case « ESIT ». Les candidat·es ne peuvent s'inscrire qu'en master de Traduction professionnelle.
- Sur le site Internet de l'ESIT, il existe une page dédiée dans le menu « Candidats », onglet « Candidats CPGE », rubrique « Candidats CPGE - B/L ». Les candidat·es s'inscrivent en remplissant obligatoirement, **aux dates indiquées sur le site Internet de l'ESIT,** la fiche « B/L – Orientation Traduction » qui comprend le numéro d'inscription SCEI et la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (si combinaison trilingue : langue A « français », langues B1 et B2 ; si combinaison bilingue : langue A « français » et langue B « anglais »).
- Avant le vendredi 12 février 2027, les candidat·es doivent envoyer – en rappelant la combinaison linguistique présentée à l'ESIT (combinaison trilingue : langue A « français », langues B1 et B2 ; combinaison bilingue : langue A « français », langue B « anglais ») - les bulletins semestriels d'hypokhâgne (carrés), le(s) bulletin(s) semestriel(s) de khâgne (carrés et cubes) et le relevé des notes au concours ENS de juin 2026 (cubes) à l'adresse **contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr** afin que le jury d'admissibilité de l'ESIT puisse délibérer en connaissance de cause.
- Les candidat·es retenu·es par le jury d'admissibilité de l'ESIT et qui auront ensuite acquitté les frais d'inscription au concours d'entrée seront convoqué·es à l'épreuve dudit concours, laquelle se déroulera à l'oral et à distance entre les lundi 3 et vendredi 21 mai 2027. L'admission sera prononcée par le jury d'admission de l'ESIT en fonction des résultats obtenus.
- Les candidats ayant présenté au concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction professionnelle de l'ESIT ne prévoit pas d'enseignement ne seront pas pris en compte par le jury d'admissibilité de l'ESIT.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et susceptibles de modification sans préavis.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ESIT ?

1

Candidat·es ayant présenté 2 épreuves de langue vivante LV1 et LV2 :
Moyenne requise = 12
(toute note inférieure à 10 étant éliminatoire)

2

Candidat·es ayant présenté 1 ou 2 épreuve(s) de langue vivante LV1 :
Moyenne requise = 13
(toute note inférieure à 11 étant éliminatoire).

Dans les décisions relatives à l'admissibilité, le jury d'admissibilité ne tiendra pas compte des notes obtenues dans les épreuves autres que celles des langues vivantes. Par ailleurs, il s'appuiera sur les bulletins pour statuer sur le cas des candidat·es dont le dossier ne présente pas de notes pour les langues sélectionnées pour les épreuves d'admission à l'ESIT.

QU'EST-CE QU'UNE COMBINAISON LINGUISTIQUE ?

Selon la terminologie professionnelle, également adoptée par l'ESIT, la combinaison linguistique d'un traducteur s'énonce toujours en commençant par sa langue A, suivie de sa ou ses langues de travail, B (B1 et B2) :

- la **langue A,** ou « langue active », est une langue – maternelle ou acquise – parfaitement maîtrisée, maniée avec précision, aisance et idiomaticité. C'est la langue cible, c'est-à-dire la langue vers laquelle l'étudiant·e traduit.
- la **langue B (B1 et B2) ,** ou « langue passive », est une langue dont toutes les nuances sont comprises et dans laquelle l'étudiant·e doit être capable de s'exprimer correctement. C'est une langue source.

QUELLE EST LA NATURE DU CONCOURS D'ADMISSION ?

Le concours d'admission en master de Traduction professionnelle vise à vérifier que le ou la candidat·e possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses langue(s) sources B (B1 et B2), une excellente maîtrise de sa langue cible A.

Le concours se déroulera à l'oral et en distanciel, selon les modalités suivantes :

- Combinaisons trilingues : une traduction à vue vers le français A depuis la langue B1, une traduction à vue vers le français A depuis la langue B2, suivies de questions ouvertes

- Combinaison bilingue : une traduction à vue vers le français A depuis l'anglais B et une traduction à vue vers l'anglais B depuis le français A, suivies de questions ouvertes.

COMMENT SE PRÉPARER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION ?

Aucun apprentissage spécifique n'est nécessaire. Il est néanmoins conseillé de se documenter régulièrement sur les questions d'actualité dans chacune de ses langues A et B (B1 et B2), et de combler activement toute lacune de compréhension.

Toutes les informations utiles (modalités d'inscription, dossier à constituer, dates des épreuves, détails sur le master de Traduction professionnelle) sont publiées sur le site de l'ESIT, dans la rubrique dédiée aux candidats CPGE-B/L : **www.esit.univ-paris3.fr,** menu Candidats/Candidats CPGE.

Courriel : contact-bel-esit@sorbonne-nouvelle.fr

DATE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION >> ENTRE LES LUNDI 3 MAI ET VENDREDI 21 MAI 2027

ÉDITION : OCTOBRE 2026